canton de vaud
LIBERTÉ ET PATRIE

Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 17_INT_686

Déposé le : 14.03.17

Scanné le : _____

Art. 115 et 116 LGC L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).
*Délai de réponse dès le renvoi au CE : **trois mois**.*

Repas à domicile au bistro

Selon le rapport annuel de l'Avasad (Association vaudoise d'aide et de soins à domicile), 757'327 repas à domicile ont été livrés en 2015.

Les personnes âgées, mais aussi d'autres bénéficiaires, peuvent se faire livrer ces repas à domicile pour une somme oscillant entre CHF 15.50 et 16.50 le repas. Ces repas sont "subventionnés" par le canton à hauteur maximum de 7.- par repas. Ils nécessitent une infrastructure de livraison, une organisation et des ressources en personnel, et génèrent un trafic motorisé non négligeable.

La personne âgée bénéficiaire se retrouve ensuite la plupart du temps seule chez elle, devant son "plateau repas". Ce qui ne l'incite pas forcément à manger suffisamment, et souvent le plateau repas lui sert de repas de midi et du soir.

On peut penser que, parmi les personnes bénéficiant de cette prestation, certaines (10 % ? 20 %, ?) peuvent se déplacer dans un établissement public ou un lieu de restauration collective.

Il existe déjà la possibilité d'aller manger dans les Centres d'accueil Temporaires, les CAT, où il leur est parfois possible de contribuer à l'élaboration de leur repas.

Socialement, certaines personnes pourraient trouver assez sympathique de manger au restaurant plutôt que seules chez elles ; cela serait également une motivation à "faire quelque pas" chaque jour et à rencontrer d'autres personnes. Il est de plus connu que l'on mange davantage lorsqu'on est en compagnie. Cette démarche favoriserait leur autonomie et les maintiendrait actives socialement, deux éléments essentiels au maintien à domicile

Certains restaurants pourraient voir d'un bon oeil cette clientèle se restaurer régulièrement dans leurs établissements, et pourraient même proposer des menus à un prix de base raisonnable.

L'Imad à Genève (Institution genevoise de maintien à domicile) a mis en place le concept "Repas autour d'une table - se restaurer en compagnie, tout près de chez soi".

Cette prestation a pour but de :

- favoriser les échanges entre habitants en âge AVS d'un même quartier

- stimuler leur appétit en leur permettant de partager un moment convivial lors du repas de midi grâce à une structure d'accueil dans un restaurant proche de leur domicile.

Chaque jour, du lundi au vendredi, de 12h15 à 14h, des restaurants partenaires réservent une table pour un petit nombre de personnes. Sur place, elles sont accueillies par un accompagnateur qui anime le repas. Elles sont ainsi attendues et entourées dans le restaurant de leur choix.

Ce concept est intéressant, car il offre une possibilité supplémentaire à des personnes âgées de voir du monde, et de rompre leur solitude, tout en pouvant bénéficier de la même part de subventionnement que sur les repas livrés à domicile.

Je remercie le Conseil d'Etat de bien vouloir nous renseigner sur les questions suivantes :

- Quels sont les chiffres-clefs de la livraison de repas à domicile ?
  - Comment a évolué le nombre de repas à domicile livrés ces cinq dernières années ?
  - Combien de kilomètres sont parcourus chaque jour sur le canton, par les CMS et/ou par les prestataires pour les repas à domicile ?
  - Quelles sont les ressources nécessaires pour les livraisons (heures, personnel salarié et/ou bénévole, véhicules, matériel)
  - Les véhicules privés peuvent-ils être utilisés pour les livraisons ?
  - Quelle est la structure de coûts réelle de chaque repas servi, compte tenu de toutes les charges annexes ?
  - Peut-on connaître le nombre de bénéficiaires qui pourraient facilement se déplacer ?

- Quelles sont les autres alternatives aux repas livrés à domicile évaluées ou proposées par le DSAS et ses partenaires, pour les personnes pouvant, et désirant, se déplacer hors de leur domicile pour le repas de midi ?

- Le DSAS et ses partenaires ont-ils évalué le concept genevois proposé par l'IMAD ?
  - Si oui quels en ont été les enseignements ?

- Le DSAS et ses partenaires estiment-ils que, sous leur égide, certains lieux de restauration collective (restaurants scolaires, d'entreprises ou de l'Etat), ou même des restaurants membres de GastroVaud, ou des restaurants acquis à l'idée, pourraient accueillir de manière organisée et coordonnée certains des bénéficiaires des "repas à domicile" ?
- Quels obstacles insurmontables empêcheraient de faire un essai pilote, à coûts/subventions identiques, d'une ou de différentes formules dans une région donnée ?

Je remercie par avance le Conseil d'Etat de ses réponses.

Conclusions

Souhaite développer ☒ Ne souhaite pas développer ☐

Nom et prénom de l'auteur :

Schaller Graziella

Signature :

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :